

# Acheter ou louer un véhicule d'entreprise

QUELLES DIFFÉRENCES ?



1

## ACHAT DU VÉHICULE PAR L'ENTREPRISE

### DÉDUCTIONS DU RÉSULTAT FISCAL

#### AMORTISSEMENT DU VÉHICULE

SELON UN MODE LINÉAIRE SUR 5 ANS (OU DÉGRESSIF DANS CERTAINS CAS) SOUMIS À LIMITATION POUR UNE VOITURE PARTICULIÈRE (SAUF TAXIS, AUTO-ÉCOLES ETC...) EN FONCTION DU TAUX D'ÉMISSION DE CO<sup>2</sup>

#### CHARGES COURANTES

(ENTRETIEN, RÉPARATION, ASSURANCE, CARBURANT...)

### TVA

**TVA ACQUITTÉE** À L'ACHAT ET SUR LES DÉPENSES DE RÉPARATION / ENTRETIEN, ETC...  
**NON RÉCUPÉRABLE** POUR UN VÉHICULE PARTICULIER, **RÉCUPÉRABLE** POUR LES VÉHICULES UTILITAIRES

#### TVA AFFÉRENTE AUX FRAIS DE CARBURANT :

RÈGLES DE RÉCUPÉRATION DIFFÉRENTES SELON QUE LE VÉHICULE EST EXCLU OU NON DU DROIT À DÉDUCTION ET SELON LE TYPE DE CARBURANT UTILISÉ

### TAXES À L'UTILISATION

(EX.TVS)

#### DEUX TAXES ANNUELLES :

**SUR LES ÉMISSIONS  
DE CO<sup>2</sup>**

**L'ANCIENNETÉ  
DES VÉHICULES**

DUES SAUF EXONÉRATION, POUR LES VOITURES PARTICULIÈRES ET LES VÉHICULES DE LA CATÉGORIE N1

DÉTERMINATION D'UNE PROPORTION ANNUELLE D'UTILISATION DU VÉHICULE (NOMBRE DE JOURS)

À ACQUITTER SPONTANÉMENT SELON LES MODALITÉS LIÉES AU RÉGIME DE TVA

NON DÉDUCTIBLE DU RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS SOUMISE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2

## LOCATION DU VÉHICULE PAR L'ENTREPRISE

### DÉDUCTIONS DU RÉSULTAT FISCAL

#### • LOYERS DÉDUCTIBLES

AMORTISSEMENT D'UN VÉHICULE PARTICULIER ACHÉTÉ

#### • AUTRES DÉPENSES

(ENTRETIEN, RÉPARATION, ASSURANCE, CARBURANT)  
**DÉDUCTIBLES SI JUSTIFIÉES**

### TVA

- **TVA SUR LOYERS ET AUTRES FRAIS** NON RÉCUPÉRABLE POUR UNE VOITURE PARTICULIÈRE
- **TVA SUR FRAIS DE CARBURANT :** IDEM VÉHICULE ACHÉTÉ

### TAXES À L'UTILISATION

(EX.TVS)

**DUES SI DURÉE  
DE LOCATION**

**> 1 MOIS OU JOURS  
CONSÉCUTIFS**